

PROPOSITIONS ET ELEMENTS DE REFLEXION SUR LA MASTERISATION DES CONCOURS

POUR MAINTENIR LES PREPARATIONS AU CAPES EN DEHORS DES MASTERS

1. Position publique

ATTENDU QUE la « mastérisation des concours » a été rejetée par l'ensemble de la communauté universitaire et de ses instances représentatives (CPU, CNESER, sociétés savantes...) – y compris par le CA de notre propre université,

ATTENDU QUE nul ne peut imposer à une université autonome la mise en place de tel ou tel type de master,

ATTENDU QUE « tout master permet de passer tout concours » et que nul ne peut imposer à un candidat aux concours l'obtention d'un master spécifique,

ATTENDU QUE l'inclusion d'un concours dépourvu de tout contenu universitaire au niveau du M2 est incompatible avec la qualité scientifique des masters et mettrait en péril le potentiel de recherche de l'université,

ATTENDU QUE les seuls textes qui s'imposent à nous sont les décrets du 28 juillet 2009 et les arrêtés du 28 décembre 2009, une circulaire n'ayant aucune valeur légale,

ATTENDU QUE, pour comble de paradoxe, la circulaire du 23 décembre 2009 demande aux universités de mettre en place, pour les candidats au CAPES, un « simple parcours » au sein des masters existants et de faire remonter les maquettes correspondantes pour habilitation alors qu'un parcours ne requiert aucune habilitation,

Nous ne ferons remonter aucune maquette de « parcours de master » destiné aux candidats au CAPES.

2. Réaménagements internes

Le refus de remonter les maquettes n'interdit pas de réfléchir à un réaménagement interne de nos masters de façon à améliorer la formation scientifique des futurs doctorants tout en donnant aux candidats au CAPES la formation disciplinaire indispensable. Dans la mesure où le MEN affirme lui-même que ce niveau n'est plus garanti par le concours mais par le diplôme de master, il revient à l'université de contribuer à une bonne formation initiale des enseignants en leur offrant des masters adaptés à cet objectif. L'architecture actuelle des masters-recherche varie beaucoup selon les universités et selon les disciplines au sein d'une même université. Les réflexions qui suivent sont donc à moduler le cas échéant en fonction des réalités propre à chaque UFR.

- Dans de nombreuses UFR le volume horaire dévolu aux masters-recherche est très nettement insuffisant, surtout si on le compare à ce qui est proposé dans le domaine des sciences exactes et dans nos propres masters professionnels. Par ailleurs les masters ne constituent qu'une « initiation à la recherche », la recherche proprement dite se faisant en doctorat. Beaucoup d'étudiants de master-recherche ont des connaissances très lacunaires dans leur discipline et il convient de renforcer l'offre actuelle (séminaires) par des enseignements couvrant l'ensemble du champ disciplinaire.

- Les masters doivent permettre à tous les inscrits d'élaborer leur propre parcours en fonction de l'avenir professionnel qu'ils auront choisi : inscription en thèse (avec ou sans agrégation) dans le cadre d'études doctorales, préparation des CAPES ou de concours administratifs, arrêt d'études avec un diplôme garantissant par lui-même un niveau scientifique analogue ou supérieur à celui des anciennes licences. Ces parcours individualisés supposent différents équilibres entre la partie consacrée aux séminaires et aux mémoires de recherche et la partie consacrée aux cours sanctionnés par des examens.

- Pour créer une ample palette d'options de master sans faire exploser les coûts budgétaires, il suffit de mutualiser en M1, et même de façon plus réduite en M2, certains cours d'agrégation.

- La chute considérable du nombre de candidats aux concours (CAPES et agrégation) pour la session 2011 - puisque la plupart d'entre eux seront les collés de 2010 - provoquera dans beaucoup d'UFR un surencadrement des étudiants. Cette conjoncture exceptionnelle, propre à une année de transition, devrait faciliter l'ampliation de l'offre et, éventuellement, la recherche d'équilibres plus fins pour les années à venir.

- Refuser la « mastérisation » implique – par définition – de ne pas inclure la préparation des concours dans les masters.

- Les décrets du 28 juillet 2009 donnent la possibilité aux étudiants inscrits en M2 de présenter le CAPES. Ceux qui effectueraient ce choix doivent pouvoir le faire. On leur offrira donc, dès la session 2011, une préparation autonome suivant le modèle actuel, **en plus des cours et des séminaires propres aux masters**.

- Il sera extrêmement difficile pour les étudiants qui feraient ce choix de réussir la même année le concours et le master. C'est pourquoi les décrets du 28 juillet 2009 accordent aux lauréats le bénéfice du concours pendant un an de façon à leur permettre d'obtenir le M2. Cela revient à dire que les candidats au CAPES disposent de trois ans pour réussir l'ensemble concours+master. Beaucoup d'étudiants comprendront par eux-mêmes qu'il est plus rationnel et plus prudent d'inverser l'ordre des priorités, d'obtenir d'abord un master complet puis de préparer le concours l'année suivante. Il n'est pas interdit de l'expliquer à ceux qui ne l'auraient pas compris. La conséquence de cet état de fait est évidente : à très brève échéance, la préparation au concours sera rejetée, qu'on le veuille ou pas, en dehors du master et après le master.

- A cela s'ajoute que les collés au CAPES, mais reçus au M2, voudront repasser le concours l'année suivante : cela ne fait que renforcer le schéma antérieur : des préparations hors master. En prenant d'emblée cette décision, nous ne ferions que devancer, de très peu, une évolution inéluctable.

- Le calendrier des nouveaux concours (écrits à la mi-novembre au plus tard) implique une très forte baisse du volume horaire dévolu à la préparation des épreuves d'admissibilité. La masse salariale des formateurs IUFM est, d'autre part, disponible pour la préparation des épreuves de l'oral professionnel. Il ne devrait donc pas être très difficile de financer ces préparations spécifiques au CAPES, autonomes par rapport au master.

- Il est probable que si nous maintenons des exigences scientifiques fortes dans nos masters et que d'autres universités leur font des conditions plus favorables, un certain nombre d'étudiants choisiront d'abord de nous quitter. Cette perspective ne doit pas nous inquiéter, bien au contraire. Deux mouvements en sens inverse se produiront à court terme. Les futurs candidats au CAPES constateront très vite que le fait d'avoir préalablement suivi une formation solide en master augmente leurs chances au concours et reviendront chez nous en acceptant de consacrer trois ans à l'ensemble master+CAPES. D'autre part – et c'est encore plus important – les étudiants qui se destinent à l'agrégation et/ou à la recherche désertent les masters-fourre tout qui leur seraient offerts ailleurs et viendront renforcer les nôtres ainsi que nos Ecoles doctorales.

Bien que regrettable à de nombreux égards, une compétition féroce entre universités est désormais instaurée en France et aboutira à un bouleversement total de la carte universitaire : il y aura de « vraies » et de « fausses » universités. Une « vraie université » est ce que le monde entier appelle une « *research university* ». Elle compte un fort pourcentage d'étudiants en master et en doctorat et la grande majorité des étudiants de master poursuit ses études en doctorat. Un PRES ne saurait exister s'il ne compte pas, au moins, 4000 ou 5000 « *graduate students* » (master et doctorat) de très bon niveau, en y incluant les vraies formations professionnelles de qualité qui, dans la plupart des pays comparables au nôtre, se situent au niveau du master et souvent du doctorat : en France aussi les doctorats devront, un jour ou l'autre, donner accès à des postes de responsabilité en entreprise. Ces évolutions s'avèreront totalement impossibles dans les universités dont les masters seront envahis par une masse ingérable de candidats au CAPES dont 80% au moins seront collés et n'auront aucune possibilité réelle de reconversion. Les universités qui remonteront des maquettes de master conformes à la circulaire du 23 décembre creuseront donc leur propre tombe. En maintenant la préparation des concours en dehors des cursus universitaires, selon le schéma qui a toujours été en vigueur en France depuis la création des concours, nous maintiendrons aussi le statut d'excellence qui correspond à Paris-Sorbonne. La décision que nous devons prendre très vite sur la « mastérisation des concours » est d'une importance capitale : il en va de l'avenir de notre université.